

Le an mil huit cent Soixante Six le onze novembre à midi,  
 Nous Maire de la commune de Combiers canton de Savatette, Charente, nous  
 sommes transportés à Combiers en la Salle de la Mairie à l'effet de réunir  
 le conseil municipal pour la tenue de la quatrième session ordinaire de la présente  
 année, ainsi qu'il avait été convoqué individuellement par lettres notifiées et  
 remises à domicile dans les délais prescrits par la loi, ces lettres ayant  
 attendu jusqu'à une heure et demie après midi, et ne s'étant présentés que  
 Messieurs Mange François adjoint municipal et Dubouche Jean, membre du  
 dit conseil municipal, nous avons vu que personne n'avait de proposition  
 ni d'observation à faire pendant cette session, nous avons, en conséquence

levé la séance et nous nous sommes retirés.  
 fait à la Mairie de Combiers les jours, mois et an susdits.  
 Le Maire.  
 Dubouche